Document présenté dans le cadre des audiences publiques
portant sur proposition de territoires d'intérêts pour la création d'aires protégées
de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent

La proposition de territoires pour la création d'aires protégées de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et les oiseaux de ces territoires

Texte présenté par le

Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent

Rimouski

Mai 2013

Introduction

Ce texte présente les réponses du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) aux questions proposées par l'équipe de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent concernant la proposition de territoires en vue de la création d'aires protégées dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent

Le COBSL est un organisme sans but lucratif créé en 1978 dont les objectifs sont de faire connaître les oiseaux du Bas-Saint-Laurent et de contribuer à leur conservation. Il regroupe des personnes qui s'intéressent aux oiseaux de la région.

Pour atteindre ses objectifs, le club organise des excursions au cours desquelles des ornithologues compétents dirigent les sorties et aident les novices, il publie depuis 33 ans, quatre fois par année, une revue appelée Le Kakawi, présente des conférences, offre des cours d'introduction à l'observation des oiseaux et intervient dans les dossiers de protection des habitats essentiels à l'avifaune ou à la pratique du loisir ornithologique. Il maintient une base de données ornithologique. Le club compte 216 membres qui résident principalement dans le Bas-Saint-Laurent.

Question 1

De manière générale, vous considérez-vous en faveur de la création de nouvelles aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent?

Nous sommes en faveur de la création de nouvelles aires protégées au Québec et dans le Bas-Saint-Laurent. Pour nous, ces actions sont conséquentes avec l'engagement que le Québec a pris en 1992 lorsqu'il a signé la Convention sur la diversité biologique[1]. Les écosystèmes d'avant l'ère industrielle qui émergeront du statut de protection accordé aux aires protégées favoriseront le développement d'habitats devenus rares sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Cependant, considérant les efforts nécessaires pour préparer une proposition d'aires à protéger, nous aurions souhaité que la présente proposition de protection de territoires soit plus près de 12 % du territoire terrestre protégé ciblé par le Québec en 2015.

QUESTION 2

La proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées permet-elle d'améliorer le bilan global de la conservation au Bas-Saint-Laurent?

Répondre non à cette question revient à remettre en question les constats et fondements mêmes des actions qui découlent de la Convention sur la diversité biologique. Oui, nous considérons que c'est un gain par rapport au statu quo.

Cependant, nous nous interrogeons sur l'état actuel des territoires qui sont proposés à des fins de conservation, car ils ont été sélectionnés pour leur appartenance à des ensembles physiogéographiques en prenant bien soin d'en exclure des zones d'intérêt pour la foresterie. Or, il est probable que ces zones d'intérêt forment une partie des meilleurs secteurs de diversité biologique des territoires initialement sélectionnés. En ce sens, l'exploitation forestière éventuelle de ces zones n'améliorera probablement pas le bilan global de la conservation au Bas-Saint-Laurent.

De plus, nous pensons qu'il aurait été important de considérer la présence des espèces en péril sur les territoires au moment de la détermination des contraintes à l'établissement d'aires protégées, car elles sont souvent des indicateurs d'un haut degré de naturalité des habitats qu'elles occupent.

---

[1] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2011. **Mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Québec**.

Les principaux éléments écologiques seront-ils bien représentés dans le nouveau réseau d'aires protégées ou des carences persisteront-elles?

La méthode de sélections de territoires sur la base d'ensembles physiogéographiques peut conduire au repérage des grands types d'écosystèmes forestiers. Cependant, ce ne sont que les bases théoriques de cette approche qui nous permettent d'espérer que les propositions d'aires à protéger constituent une bonne représentation des principaux éléments écologiques en carence de protection dans la région.

Du point de vue ornithologique, nous pensons qu'une analyse de la répartition des espèces d'oiseaux présentes sur le territoire aurait permis de mieux cibler les superficies à protéger.

Pour bien répondre à cette question, il aurait au moins fallu analyser la répartition des espèces fauniques et floristiques sur les territoires initialement sélectionnés, avant l'exclusion des secteurs d'intérêt pour l'exploitation des ressources naturelles, en utilisant les données disponibles auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. En ce qui concerne les oiseaux, le CDPNQ réfère à 29 espèces à risque, dont au moins 13 devraient faire l'objet d'une attention particulière.

À l'échelle continentale, le Bas-Saint-Laurent fait partie de la région de conservation 14 appelée *Forêt septentrionale de l'Atlantique*. En préparation de la publication de la stratégie de conservation des oiseaux de cette région de conservation, le Service canadien de la faune de la région du Québec (Environnement Canada) a produit la liste des espèces prioritaires (tableau 1). Cette liste inclut les objectifs de population et les justifications du statut prioritaire accordé à chaque espèce. On peut considérer qu'elle définit une partie importante de nos obligations de conservation des oiseaux sur le territoire de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 14-Qc, objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Espèce prioritaire[2]	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC[3]	LEP[4]	Inscription provinciale[5]	Préoccupation nationale/ continentale[6] (oiseaux terrestres)	Préoccupation régionale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance continentale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance régionale[5] (oiseaux terrestres)	Catégorie et règle de conservation[7] (oiseaux de rivage)	Niveau de priorité nationale[8] (oiseaux aquatiques)	Classement du PNAGS[9] (sauvagine)	Examen par des experts[10] (ajout à la liste de priorités)
Aigle royal	Terrestre	Objectif de rétablissement			V								
Bruant à gorge blanche	Terrestre	Maintenir				Oui		Oui	Oui				
Bruant de Nelson	Terrestre	Augmenter			S	Oui							
Coulicou à bec noir	Terrestre	Évaluer / Maintenir					Oui						
Durbec des sapins	Terrestre	Évaluer / Maintenir				Oui		Oui					
Engoulevent d'Amérique	Terrestre	Objectif de rétablissement[11]	M	M	S	Oui							

[2] Les espèces de conservation sont dans les cellules ombragées, les espèces d'intendance sont dans les cellules non ombragées.
[3] Évaluation par le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) : VD = en Voie de Disparition; M = Menacée; P = Préoccupante.
[4] Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*: VD = en Voie de Disparition, M = Menacée, P = Préoccupante (Registre public des espèces en péril, 2012).
[5] Statut selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (Québec): M = Menacée, V = Vulnérable, S = Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.
[6] Tirée de la base de données téléchargée de www.partnersinflight.org. Consulter Panjabi et coll. (2005) pour la méthode d'analyse.
[7] Préoccupation de conservation au niveau des États-Unis d'Amérique et du Canada tel qu'identifié dans le *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage* (Donaldson et coll., 2000). Un pointage de 5 signifie « Grandement en péril » et un pointage de 1 signifie « Espèce non en péril ». Consulter Donaldson et coll. (2000) pour la description complète des catégories de conservation.
[8] Niveau de priorité nationale tel qu'identifié dans le *Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada* (Milko et coll., 2003). Tier 1 représente la priorité la plus élevée.
[9] PNAGS : *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* (Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du plan 2004)
[10] «Examen par des experts» indique quelles espèces ont été ajoutées à la liste prioritaire suite à une évaluation d'experts locaux (les raisons de leur ajout sont présentées à l'Annexe 3). Les espèces qui ont été retirées de la liste prioritaire, de même que leurs caractéristiques de conservation et les raisons de leur retrait sont aussi présentées à l'Annexe 3.
[11] Espèce en péril inscrite à l'Annexe 1 de la LEP, mais ne possédant pas encore de programme de rétablissement ou de plan de gestion.

- **Tableau 1 (suite)**

Espèce prioritaire[2]	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC[3]	LEP[4]	Inscription provinciale[5]	Préoccupation nationale/ continentale[6] (oiseaux terrestres)	Préoccupation régionale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance continentale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance régionale[5] (oiseaux terrestres)	Catégorie et règle de conservation[7] (oiseaux de rivage)	Niveau de priorité nationale[8] (oiseaux aquatiques)	Classement du PNAGS[9] (sauvagine)	Examen par des experts[10] (ajout à la liste de priorités)
Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*)	Terrestre	Objectif de rétablissement[10]	P	P	V[12]	Oui							
Goglu des prés	Terrestre	Augmenter de 50 %	M			Oui	Oui						
Grimpereau brun	Terrestre	Évaluer / Maintenir											Oui
Grive de Bicknell	Terrestre	Objectif de rétablissement[10]	M	M	V	Oui	Oui		Oui				
Grive des bois	Terrestre	Augmenter de 50 %	M			Oui	Oui						
Grive fauve	Terrestre	Augmenter de 50 %							Oui				
Gros-bec errant	Terrestre	Maintenir							Oui				
Hibou des marais	Terrestre	Objectif de rétablissement[10]	P	P	S	Oui							
Hirondelle bicolore	Terrestre	Maintenir							Oui				
Hirondelle de rivage	Terrestre	Augmenter de 50 %											Oui
Hirondelle rustique	Terrestre	Augmenter de 100 %	M										
Martinet ramoneur	Terrestre	Objectif de rétablissement[10]	M	M	S	Oui							
Martin-pêcheur d'Amérique	Terrestre	Augmenter de 50 %					Oui						
Mésange à tête brune	Terrestre	Maintenir					Oui	Oui					
Moqueur roux	Terrestre	Augmenter de 100 %						Oui					
Moucherolle à côtés olive	Terrestre	Objectif de rétablissement[10]	M	M	S	Oui	Oui						
Nyctale de Tengmalm	Terrestre	Évaluer / Maintenir											Oui
Paruline à collier	Terrestre	Maintenir							Oui				

[12] Selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (Québec), la sous-espèce *anatum* possède le statut Vulnérable alors que la sous-espèce *tundrius* est classée *Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable*.

- **Tableau 1 (suite)**

Espèce prioritaire[2]	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC[3]	LEP[4]	Inscription provinciale[5]	Préoccupation nationale/ continentale[6] (oiseaux terrestres)	Préoccupation régionale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance continentale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance régionale[5] (oiseaux terrestres)	Catégorie et règle de conservation[7] (oiseaux de rivage)	Niveau de priorité nationale[8] (oiseaux aquatiques)	Classement du PNAGS[9] (sauvagine)	Examen par des experts[10] (ajout à la liste de priorités)
Paruline à couronne rousse	Terrestre	Évaluer / Maintenir				Oui		Oui					
Paruline à gorge noire	Terrestre	Maintenir				Oui		Oui	Oui				
Paruline à gorge orangée	Terrestre	Maintenir				Oui		Oui	Oui				
Paruline à poitrine baie	Terrestre	Maintenir				Oui			Oui				
Paruline à tête cendrée	Terrestre	Maintenir				Oui		Oui					
Paruline bleue	Terrestre	Maintenir							Oui				
Paruline couronnée	Terrestre	Maintenir											Oui
Paruline du Canada	Terrestre	Objectif de rétablissement[10]	M	M	S	Oui	Oui		Oui				
Paruline flamboyante	Terrestre	Maintenir							Oui				
Paruline noir et blanc	Terrestre	Maintenir							Oui				
Paruline rayée	Terrestre	Augmenter de 50 %					Oui						
Petite Nyctale	Terrestre	Évaluer / Maintenir							Oui				
Pic à dos noir	Terrestre	Évaluer / Maintenir						Oui					
Pic à dos rayé	Terrestre	Évaluer / Maintenir											Oui
Pic flamboyant	Terrestre	Augmenter de 50 %											Oui
Pic maculé	Terrestre	Maintenir						Oui	Oui				
Pioui de l'Est	Terrestre	Augmenter de 50 %	P										
Pygargue à tête blanche	Terrestre	Objectif de rétablissement			V			Oui					
Quiscale rouilleux	Terrestre	Objectif de rétablissement[10]	P	P	S	Oui							
Roselin pourpré	Terrestre	Maintenir							Oui				
Sturnelle des prés	Terrestre	Augmenter de 100 %	M										

De plus, nous pensons, entre autres, au Tétras du Canada, au Pic à dos rayé, au Pic à dos noir et au Grimpereau brun qui recherchent les vieilles forêts, ainsi qu'à la Nyctale de Tengmalm et à la Chouette épervière dont il faut s'assurer que nos choix de protection de territoire leurs soient les plus favorables possible.

En ce qui concerne la protection des habitats propices à la Grive de Bicknell, nous rappelons la responsabilité du Québec envers cette espèce. Il s'agit d'un enjeu hautement prioritaire de maintien de la biodiversité. En effet, le Québec héberge de 30 à 50 % de la population mondiale de la Grive de Bicknell[13] à laquelle il a attribué le statut légal d'espèce vulnérable. Or, la présente proposition n'a pas tenu suffisamment compte de la présence de cette espèce et de ses habitats potentiels dans les études de carences. Cela nous apparaît d'autant plus important que son habitat de nidification, les forêts montagnardes situées à plus de 650 mètres d'altitude, est convoité par l'industrie éolienne, les entreprises de communications (tours de transmission), l'industrie touristique (stations de ski) et l'industrie forestière.

Que proposez-vous pour améliorer la représentativité et la performance du réseau d'aires protégées dans la région?

Nous ne remettons pas fondamentalement en question l'approche basée sur la physiogéographie du territoire pour le repérage premier des aires à protéger. Cependant, que le raffinement de la délimitation des surfaces à protéger exclue d'emblée les sites qui ont le moins d'impacts sur l'exploitation des ressources naturelles nous pose problème. Nous proposons donc que cette partie de la méthode de sélection des aires à protéger tienne aussi compte des sites qui présentent les meilleurs potentiels de biodiversité où qui hébergent des espèces en péril. La méthode de raffinement des surfaces des aires à protéger nous semble axée principalement sur la définition de superficies qui permettent d'obtenir la certification Forest Stewardship Council (FSC) au moindre coût en espérant en même temps contribuer au maintien de la biodiversité. Or, la présente proposition nous rend plus certains de l'atteinte du premier que du deuxième objectif.

Nous nous interrogeons également sur le fait que, contrairement à d'autres régions du Québec, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent n'ait pas reçu les

[13] Bussière, F. et Julien, M.-F. 2012. **Planifier l'aménagement du territoire pour la protection de l'habitat de la Grive de Bicknell sur les terres publiques provinciales**. Portrait de la situation et recommandations pour les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Montréal : Regroupement QuébecOiseaux, 50 p.

propositions d'aires à protéger provenant du public qui auraient enrichi l'éventail des choix possibles.

QUESTION 3

Les territoires d'intérêt proposés vous semblent-ils pertinents pour la protection des éléments communs ou rares de la biodiversité?

Les réponses que nous avons faites à la question précédente montrent que pour nous les informations rendues disponibles par la Conférence régionale des élus permettent difficilement de répondre à cette question. Nous pensons que la consultation des données du CDPNQ ainsi que des biologistes du MDDEFP de la région, des chercheurs de l'UQAR et d'autres personnes compétentes au sein d'organismes environnementaux permettrait d'améliorer la qualité de la présente proposition tout en minimisant les doutes qu'elle génère, car la relation qui peut exister entre la proposition d'aires à protéger et la présence des éléments communs ou rares de la biodiversité ne nous semble pas considérée et clairement établie.

Certains territoires vous paraissent-ils moins justifiés du point de vue écologique?

Nous souhaiterions que des érablières soient conservées à l'état sauvage, exemptes d'exploitation. De plus, les territoires d'intérêt identifiés par la Conférence régionale des élus devraient être soustraits à toutes formes d'exploitation industrielle de ressources naturelles dès qu'ils seront retenus.

D'autres territoires du Bas-Saint-Laurent mériteraient-ils une protection supplémentaire ou un statut d'aires protégées?

En ce qui concerne les oiseaux, l'espèce qui peut le plus bénéficier de la protection contre l'exploitation industrielle du territoire est la Grive de Bicknell. En ce sens, nous souhaiterions qu'une attention spéciale soit accordée à l'habitat actuel et potentiel de cette grive dans la définition des aires à protéger sur le territoire du Bas-Saint-Laurent (figure 1).

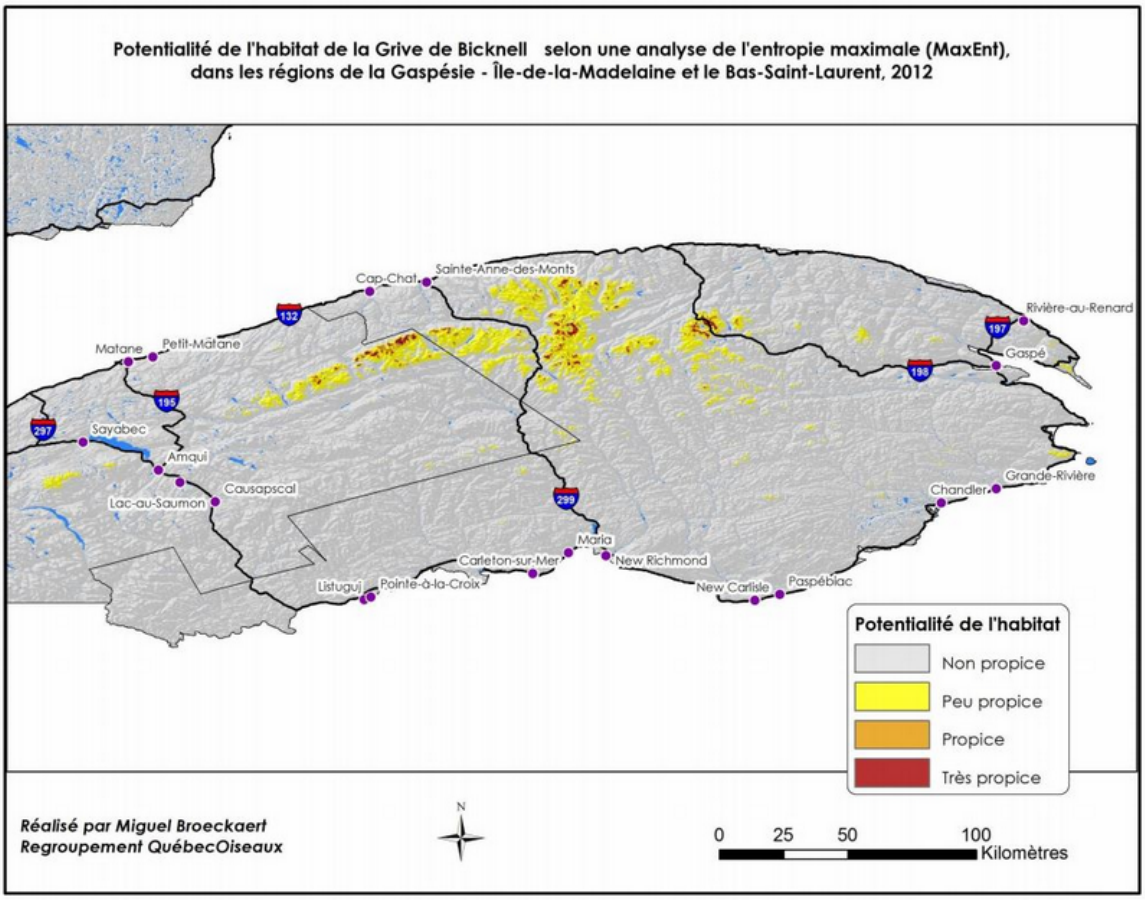

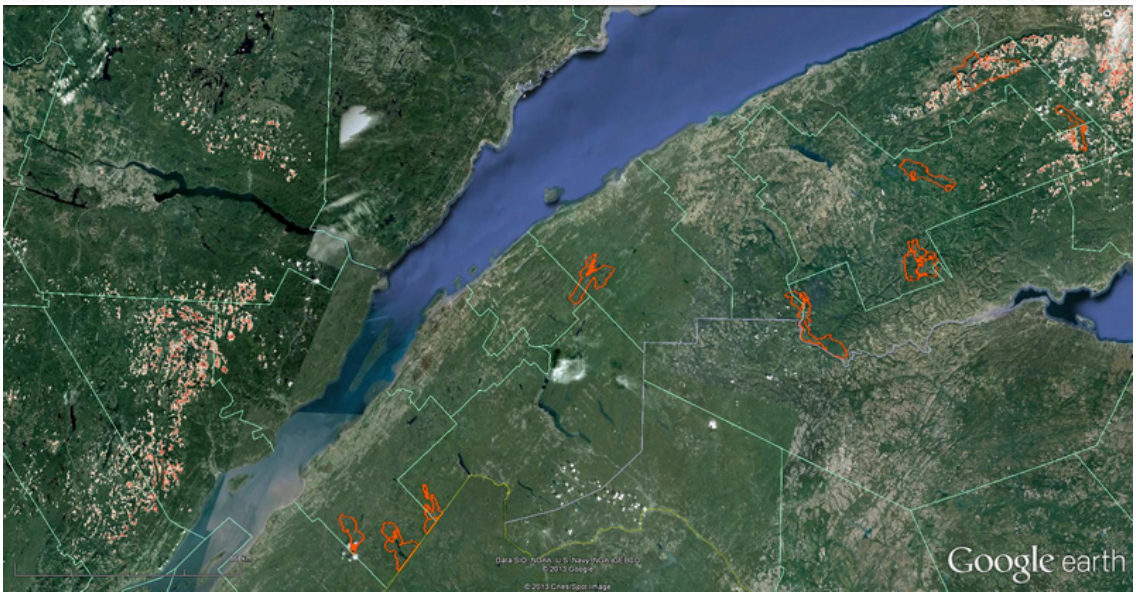

Figure 1. Cartes de potentialité de l'habitat de la Grive de Bicknell. Source : Broecckaert, M. 2012. Réalisation cartographique de la potentialité de l'habitat de la Grive de Bicknell au Québec. Réalisé à l'aide de l'analyse factorielle de la niche écologique (ENFA) ainsi qu'une analyse de l'entropie maximale (MaxEnt). Regroupement QuébecOiseaux, rapport diffusé sur le site Web. 76 p. + 6 annexes.

Dans la région, les territoires où le Tétras du Canada vit sont sensibles, non seulement pour cette espèce, mais pour tous les êtres vivants qui constituent cet habitat de vieilles forêts. Nous pensons qu'ils méritent plus de protection qu'ils en ont actuellement.

Enfin, considérant le petit nombre de couples d'Aigles royaux qui nichent dans la région, le peu d'endroits propices à leur nidification et leur statut d'espèce en péril, une protection particulière doit être accordée à tout site propice à la reproduction de cette espèce dont le domaine vital englobe souvent l'aire d'occupation de la Grive de Bicknell.

QUESTION 4

Globalement, considérez-vous que les impacts socioéconomiques de la protection éventuelle des territoires d'intérêt sont acceptables?

Oui, nous pensons qu'ils sont acceptables d'autant plus que la protection qui leur sera accordée compensera très probablement les pertes d'emploi potentielles décrites dans les documents de la Conférence régionale des élus.

C'est surtout *l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* (2005) qui a permis de mettre en lumière l'importante contribution des écosystèmes au bien-être des humains par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les « services écologiques ». Les services écologiques résultent des processus écologiques qui se produisent dans les écosystèmes et dont bénéficient directement ou indirectement les humains. Par analogie, on peut comparer le capital naturel avec le montant d'argent initial d'un placement, et les services écologiques avec les intérêts annuels que rapporte celui-ci[14].

D'ailleurs le document intitulé **Mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Québec** publié par le MDDEP que nous avons cité antérieurement, document qui est à la base même du processus de création des aires protégées, réfère largement à cette approche, définit les services écologiques, constate une diminution de ces services, met en relation les bénéfices que des personnes tirent d'activités qui mènent à une perte de biodiversité et la réduction des services écologiques. Ce document indique en page 8 et suivantes que « cette réduction de services écologiques amène couramment des coûts qui sont absorbés par la société et qui sont souvent plus élevés que les gains ayant été obtenus. (…) Or, des études sur la diminution de la valeur économique des services écologiques causée par la modification des écosystèmes suggèrent que le coût total des pertes en services écologiques est considérable et qu'il

[14] Limoges B. 2009. **Biodiversité, services écologiques et bien-être humain**. Le Naturaliste Canadien 133 :2 :15-19, été 2009.

dépasse souvent les avantages dérivés de la conversion de l'écosystème. Malgré tout, dans bien des cas, l'écosystème est tout de même modifié, puisque les coûts associés à la perte des services écologiques n'ont pas été considérés et parce que les gains privés sont importants, quoique souvent moins élevés que les pertes publiques ».

Sages écrits que ceux du Ministère qui tempèrent grandement toute argumentation qui donnerait à penser qu'il n'y a que des pertes de revenus pour la société associées à la création d'aires protégées. Il est évident que nous sommes ici en présence de deux conceptions de l'économie, une ancienne qui nécessite les subventions de l'État et qui mène à l'épuisement des ressources et une, plus contemporaine, qui tente d'inclure les services écologiques dans les calculs économiques. Nous pensons qu'il n'est plus possible de continuer à comprendre le monde selon l'ancienne approche et que nous devons absolument intégrer cette nouvelle façon de comptabiliser nos échanges avec l'environnement. L'aménagement écosystémique des forêts exploitées, la création d'aires de production ligneuse intensive et l'établissement d'aires protégées sont des pratiques propices à l'établissement d'une relation plus équilibrée avec le milieu naturel.

Nous reconnaissons la difficulté pour l'équipe de la Conférence régionale des élus de produire une évaluation exhaustive des services écologiques qui seront rendus par la création des aires protégées, mais la recherche en ce domaine progresse rapidement, des experts existent et peuvent être consultés. Il nous semble important de ne pas laisser la population sous l'impression que création d'aires protégées équivaut à des pertes de revenus réels ou potentiels. Cela est probablement faux et c'est le gouvernement du Québec qui l'écrit. Contrairement à ce qu'une vision à court terme peut laisser croire, la création d'aires protégées est même rentable pour l'industrie forestière, car désormais leur image et l'accessibilité aux marchés en dépendent. Il faut que nos instances régionales situent les débats au-dessus des intérêts particuliers.

Que proposez-vous pour bonifier les bénéfices et mitiger davantage les impacts socioéconomiques de la création d'aires protégées?

Cette question perdrait sans doute une grande partie de sa raison d'être si, comme nous venons de le proposer et en accord avec les orientations du gouvernement du Québec, une évaluation, même sommaire, des services écologiques rendus par la création des aires protégées était intégrée à la démarche et aux textes publiés par la Conférence régionale des élus. Ces services sont nombreux et leur seule énumération est

susceptible de faire comprendre leur intérêt immédiat à de nombreux acteurs régionaux.

De plus, la création d'aires protégées favorisera le développement d'activités récréotouristiques en nature qui seront de plus en plus recherchées à mesure que les espaces sauvages accessibles deviendront plus rares partout sur la Terre, principalement à cause de l'augmentation de la population et de la difficulté de créer de telles aires.

Il nous apparait incontournable de souscrire à la démarche en cours et de maintenir l'objectif de 12 % de protection du territoire du Bas-Saint-Laurent pour 2015 ; la biodiversité et même les exploitants des ressources naturelles en sortiront gagnants.

Parmi les territoires d'intérêt proposés, y en a-t-il un ou plusieurs qui suscitent plus particulièrement votre intérêt ou des préoccupations?

Nous accordons une attention particulière à l'aire proposée dans le secteur de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) et à celle du secteur de la rivière Patapédia.

QUESTION 5

Pour ce ou ces territoires, percevez-vous favorablement ou non favorablement la création d'une aire protégée?

Nous percevons très favorablement la création d'une aire protégée dans le secteur de la rivière Cap-Chat. En ce sens, le COBSL a appuyé financièrement les recherches effectuées par le comité pour la création d'une aire protégée dans la Réserve faunique de Matane.

En ce qui concerne le secteur de la rivière Patapédia, notre intérêt vient aussi du fait que de vieilles forêts hébergent des populations d'oiseaux qu'on retrouve de moins en moins dans le Bas-Saint-Laurent. Dans les deux cas, nous déplorons cependant l'étroitesse de la bande protégée ou la trop faible dimension des territoires d'intérêts. Nous considérons que les territoires proposés ne génèreront pas suffisamment de forêts d'intérieur ou de noyaux suffisamment vastes pour établir des écosystèmes jouant le rôle de pouponnière pour les forêts environnantes.

Quels sont vos espoirs ou vos appréhensions par rapport à la protection de ce ou ces territoires?

Notre espoir premier est qu'ils soient protégés dès que possible et qu'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles de ces territoires soit établi au plus tôt dans l'attente des décisions du gouvernement du Québec.

QUESTION 6

Dans l'optique qu'une aire protégée est mise en place sur ce ou ces territoires, quelles seraient vos recommandations générales pour favoriser l'implantation et assurer le succès de cette aire protégée?

Nous pensons que la création d'aires protégées est en elle-même tout un succès, car nous l'espérons depuis plusieurs années. Nous souhaitons la formation de comités de gestion auxquels participeraient des groupes de conservation. De plus, nous pourrions contribuer au suivi à long terme des populations d'oiseaux de ces aires protégées.

Ce texte a été rédigé par Pierre Fradette, Jacques Larivée et Jean-Pierre le Bel, membres du conseil d'administration du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent.

Personne à contacter :

M. Jean-Pierre le Bel, président
cobsl@globetrotter.net
Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent
Casier postal 66
Rimouski (Québec)
G5L 7B7

- **Tableau 1 (suite)**

Espèce prioritaire[2]	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC[3]	LEP[4]	Inscription provinciale[5]	Préoccupation nationale/ continentale[6] (oiseaux terrestres)	Préoccupation régionale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance continentale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance régionale[5] (oiseaux terrestres)	Catégorie et règle de conservation[7] (oiseaux de rivage)	Niveau de priorité nationale[8] (oiseaux aquatiques)	Classement du PNAGS[9] (sauvagine)	Examen par des experts[10] (ajout à la liste de priorités)
Viréo à tête bleue	Terrestre	Maintenir						Oui					
Barge hudsonienne	Rivage	Évaluer / Maintenir								4b			
Bécasseau maubèche (*rufa*)	Rivage	Objectif de rétablissement[10]	VD	VD	S					4a			
Bécasseau sanderling	Rivage	Augmenter de 50 %								4a			
Bécasseau semipalmé	Rivage	Augmenter de 100 %								3a			
Bécasseau variable	Rivage	Évaluer / Maintenir								3a			
Bécasseau violet	Rivage	Augmenter de 50 %								2b			Oui
Bécassin roux (*griseus*)	Rivage	Maintenir								3a			
Courlis corlieu	Rivage	Évaluer / Maintenir								4a			
Maubèche des champs	Rivage	Évaluer / Maintenir								2b			Oui
Phalarope à bec étroit	Rivage	Évaluer / Maintenir								3a			
Phalarope à bec large	Rivage	Évaluer / Maintenir								3a			
Pluvier argenté	Rivage	Évaluer / Maintenir								3a			
Pluvier kildir	Rivage	Augmenter de 50 %								3a			
Tournepierre à collier	Rivage	Augmenter de 50 %								4a,b			
Butor d'Amérique	Aquatique	Augmenter de 50 %									Tier 1		
Cormoran à aigrettes	Aquatique	Maintenir									Tier 3		Oui
Goéland argenté	Aquatique	Augmenter de 100 %									Tier 2		
Goéland marin	Aquatique	Maintenir									Tier 3		Oui
Grand Cormoran	Aquatique	Maintenir									Tier 3		Oui
Grèbe esclavon (population des Îles de la Madeleine)	Aquatique	Objectif de rétablissement[10]	VD	VD	M						Tier 2		

- **Tableau 1 (suite)**

Espèce prioritaire[2]	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC[3]	LEP[4]	Inscription provinciale[5]	Préoccupation nationale/ continentale[6] (oiseaux terrestres)	Préoccupation régionale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance continentale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance régionale[5] (oiseaux terrestres)	Catégorie et règle de conservation[7] (oiseaux de rivage)	Niveau de priorité nationale[8] (oiseaux aquatiques)	Classement du PNAGS[9] (sauvagine)	Examen par des experts[10] (ajout à la liste de priorités)
Guillemot à miroir	Aquatique	Maintenir									Tier 3		Oui
Guillemot marmette	Aquatique	Maintenir									Tier 3		Oui
Marouette de Caroline	Aquatique	Évaluer / Maintenir									Tier 2		
Mouette de Bonaparte	Aquatique	Évaluer / Maintenir									Tier 1		
Mouette tridactyle	Aquatique	Maintenir									Tier 3		Oui
Petit Blongios	Aquatique	Objectif de rétablissement	M	M	V						Tier 2		
Petit Pingouin	Aquatique	Maintenir									Tier 3		Oui
Plongeon huard	Aquatique	Maintenir									Tier 1		
Râle de Virginie	Aquatique	Évaluer / Maintenir									Tier 2		
Râle jaune	Aquatique	Objectif de rétablissement	P	P	M						Tier 1		
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Objectif de rétablissement	P	P	V							Modérément élevé	
Bernache cravant	Sauvagine	Maintenir										Modéré	Oui
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Maintenir										Élevé	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique)	Sauvagine	Maintenir										n/d	Oui
Canard noir	Sauvagine	Augmenter										Très élevé	
Eider à duvet (*dresseri*)	Sauvagine	Augmenter										Très élevé	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Objectif de rétablissement	P	P	V							Modérément élevé	
Harelde kakawi	Sauvagine	Maintenir										Élevé	

- **Tableau 1 (suite)**

Espèce prioritaire[2]	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC[3]	LEP[4]	Inscription provinciale[5]	Préoccupation nationale/ continentale[6] (oiseaux terrestres)	Préoccupation régionale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance continentale[5] (oiseaux terrestres)	Intendance régionale[5] (oiseaux terrestres)	Catégorie et règle de conservation[7] (oiseaux de rivage)	Niveau de priorité nationale[8] (oiseaux aquatiques)	Classement du PNAGS[9] (sauvagine)	Examen par des experts[10] (ajout à la liste de priorités)
Harle huppé	Sauvagine	Maintenir										Modéré	Oui
Macreuse à bec jaune	Sauvagine	Maintenir										Modérément bas	Oui
Macreuse à front blanc	Sauvagine	Maintenir										Élevé	

Tiré de : Environnement Canada. En préparation. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation 14 de la région du Québec : Forêt septentrionale de l'Atlantique*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Québec (Québec)